

Accéder à e-sidoc depuis le médiacentre de l'ENT (accès GAR)

Notre recommandation :

Si votre établissement est éligible au GAR (Gestionnaire d'accès aux Ressources), il est vivement conseillé de privilégier l'interconnexion du portail e-sidoc avec le GAR via l'ENT de l'établissement.

En effet, cette interconnexion au GAR présente un triple avantage :

- Elle rend e-sidoc visible et accessible dans le médiacentre de l'ENT.
- Une fois authentifiés dans l'ENT, vos utilisateurs accèdent au portail en étant déjà authentifiés.
- Votre établissement bénéficie du cadre juridique sécurisé par le Ministère de l'Éducation Nationale en matière de gestion et de protection des données à caractère personnel des usagers du portail.

Comment vérifier que votre établissement bénéficie de cet accès GAR ?

Cette information est affichée dans votre back office d'administration, via le menu « Paramétrage » puis la rubrique « Interconnexion GAR/ENT/PRONOTE ».

🔗 Interconnexion GAR / ENT / PRONOTE

The screenshot shows two panels. The top panel, titled "e-sidoc est interconnecté avec PRONOTE", includes the text "Mettre à jour les utilisateurs dans BCDI" and a "Procédure" button. The bottom panel, titled "Interconnexion GAR/e-sidoc", features the GAR logo (GARANTEE L'ACCÈS AUX RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR L'ÉCOLE) and the text "Votre établissement est éligible à l'interconnexion entre e-sidoc et le GAR". Below this is a button that reads "Je désactive l'interconnexion PRONOTE et j'active l'accès au GAR".

Ce que vous devez faire :

Dans e-sidoc

Si le portail e-sidoc de votre établissement était déjà interconnecté (à PRONOTE, à votre ENT historique), comme c'est par exemple le cas sur la capture d'écran ci-dessus, alors vous devez supprimer l'interconnexion actuelle pour la remplacer par une interconnexion au GAR en cliquant sur le bouton

Je désactive l'interconnexion XXXXX et j'active l'accès au GAR

Si le portail e-sidoc de votre établissement n'est pas encore interconnecté, il vous suffit de cliquer sur le bouton

J'active l'accès au GAR

Dans la console d'affectation GAR

Le responsable d'affectation délégué doit affecter le portail e-sidoc à l'ensemble de la « population » de l'établissement. Ainsi, il sera accessible à la communauté de l'établissement via le médiacentre de votre ENT.